

2005 : UNE ANNEE IMPORTANTE DANS LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE

Dans son action, maintenant vieille de douze ans, le CCEM a été conforté en 2005 par deux événements importants.

Tout d'abord, l'esclavage en tant que phénomène historique a été fortement remis en mémoire - en même temps que le phénomène de la colonisation. Un décret d'application de la Loi Taubira avait institué le Comité pour la Mémoire de l'esclavage, présidé par l'écrivain Maryse Condé. Quelques mois après avoir publié son rapport, ce Comité a été reçu à l'Elysée, occasion pour le Président de la République de rappeler que l'esclavage n'a pas disparu ; on pourrait même dire que ses résurgences sous diverses formes - travail forcé, traite des êtres humains - ont plutôt tendance à s'amplifier ; et nos propres statistiques montrent la gravité de l'esclavage ou servitude domestique. Dans ces conditions l'intervention présidentielle soulignant la détermination de la France à combattre ces pratiques doit être comprise comme un appel à l'action de toutes les institutions comme de la société civile.

En second lieu, le CCEM a le droit de porter à son crédit l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 26 juillet 2005, dont notre dernier numéro a souligné la portée et l'importance. En aidant et soutenant la plaignante Mme Siliadin, le CCEM, ses juristes et ses avocats ont provoqué cet arrêt des juges de la CEDH qui devrait influencer positivement la jurisprudence et, espérons-le, la législation française.

Au delà de ces faits marquants, l'année 2005 a été pour notre Comité une année d'activité soutenue ; les chiffres en témoignent : 307 cas signalés, 33 nouvelles victimes prises en charge, au total 99 victimes suivies par notre service juridique, 65 par notre service social. Le personnel et les bénévoles du CCEM, aidés par les membres du Conseil d'Administration, ont répondu avec détermination alors même que les soutiens publics dont l'Association aurait besoin n'ont pas toujours été à la hauteur. Le CCEM rencontre des obstacles pour mener à bien tous les dossiers, pour assurer aux victimes un hébergement, un accès à une formation ou à un emploi et l'obtention d'un titre de séjour avec autorisation de travail. La tâche reste donc lourde. L'année 2006 sera à nouveau consacrée à élargir le cercle des amis du Comité : bénévoles, donateurs et aussi partenaires associatifs et institutionnels.

■ Hubert Prévot

SOMMAIRE

- Editorial
- L'histoire de M^{me} Kalander
- Gil-Robles et l'esclavage moderne
- Questions à Françoise Vergès
- Une étude sur le Niger
Le mariage de la 5^e femme
- Un témoignage du Soudan
- L'autobiographie d'une esclave
- CCEM : 2005 année importante

Et aussi...

- Infos France
- Actualités juridiques
- Agenda

Abonnement - Soutien - Adhésion

Je recevrai un reçu fiscal qui me permettra de déduire 60% de mon don et/ou de ma cotisation

■ Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 20 €

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes
- 23 € montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime
- 51 € coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
- 61 € aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime
- 100 € coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
- 150 € coût journalier du fonctionnement du CCEM
- 200 € loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
- AUTRE

J'adhère au CCEM et je recevrai la lettre Esclaves encore

■ ADHESION SIMPLE : 50 € ■ ADHESION DE SOUTIEN : 75 €

Veuillez trouver ci-joint mon chèque à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)

Nom : Prénom : N° tel :

Adresse : Mail :

À renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90

Le CCEM est une association agréée par le Ministère de la Jeunesse

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°28 - Mars-Avril 2006

EDITORIAL

Dans son dernier numéro, "Esclaves encore" soulignait l'importance de l'arrêt rendu par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. En condamnant la France pour ne pas avoir permis à Henriette Siliadin de voir ses patrons sanctionnés pénalement, la CEDH accordait une totale reconnaissance aux victimes que nous défendons. Cette fois, nous pouvons nous féliciter du discours consacré à l'esclavage, le 30 janvier dernier, par le Président de la République. En effet, il a jugé opportun de rappeler que : "le combat contre l'asservissement est un combat d'aujourd'hui"... Jacques Chirac nous a même dit, en aparté : "combien j'apprécie le travail du CCEM". Au moment où certains "oublent" le comité dans leurs financements, cette affirmation nous satisfait. En revanche, nous inquiète très fortement la politique menée en matière d'immigration.

Le CCEM, quant à lui, poursuit son action pour que l'arrêt de la CEDH trouve un écho législatif, pour que le code pénal soit mis en conformité, pour que les victimes de l'esclavage domestique voient clarifier leur statut : autorisation de séjour, droit au travail, sans lesquels il est bien difficile d'engager un processus d'insertion et d'obtenir un accès au logement et à une formation... Ce sont nos objectifs pour 2006. Le CCEM, ses administrateurs, salariés et bénévoles sont déterminés. Mais, plus que jamais, ils ont besoin de votre aide.



aidez-nous à
leur rendre
leurs proches

Séquestrées, surexploitées, battues.
Sans statut, sans repères, sans papiers,
sans ressources, ces victimes sont réduites
au silence et coupées de leurs proches.
**Ici, tous les jours, près de chez vous,
ce sont les nouveaux esclaves...**

Graphisme Samuel Rivot

■ Le Comité

DONS AU CCEM : PENSEZ AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

UNE VICTIME À LA RECHERCHE DE SON IDENTITÉ

C'est en novembre 2004, qu'une assistante sociale de la ville de Paris prend contact avec notre Comité. Elle a été alertée par une gardienne d'immeuble qui a trouvé une femme en larmes, errant dans la rue. Nous rencontrons ensemble cette inconnue à de nombreuses reprises. Quelle âge a-t-elle ? Depuis combien de temps est-elle en France ? Quelle est son histoire ? Mais surtout comment aider une femme amnésique et sans papiers ? Elle dit s'appeler Virginie, mais sa signature griffonne quelque chose comme Vergin ou Virsin... Les médecins consultés diront que ses traumatismes viennent des abandons et drames subis depuis toujours.

Effectivement quelques bribes de récits vont nous le confirmer au fil des rendez-vous. Son nom de famille et ses convictions religieuses indiquent

ser, sans aucune démarche de régularisation.

En 1986. Ils vendent, ne souhaitent pas la garder, s'en vont. Elle est à la rue, trouve quelques heures de petits boulots dans le quartier, dort dans des caves. Jusqu'à ce que les nouveaux propriétaires de l'appartement dans lequel elle a vécu si longtemps lui offrent de l'héberger dans une chambre de bonne. Gracieusement ou contre un travail ? Ce n'est pas clair.

Au bout de 30 ans au service d'un couple de Libanais, Mme Kalender se retrouve à la rue

Les mésaventures continuent : elle a pris la très mauvaise habitude de confier ses économies et son passaport à une amie qui décède

nienne de Paris, de diverses associations de la diaspora arménienne, ni auprès d'Elele, la très active association franco-turque de Paris qui pourtant cherche à son tour.

L'existence quotidienne de Madame Kalender est difficile : seule, au septième étage d'un immeuble dont l'ascenseur tombe régulièrement en panne, dans une minuscule chambre, avec un lavabo, les toilettes sur le palier et aucune douche. Elle se rend dans une association d'aide aux SDF pour se laver, elle-même et son linge. Une autre association lui donne des colis alimentaires. Une autre des habits. Un bénévole passe régulièrement. Il y a l'aide mensuelle habituelle du CCEM, tandis que l'assistante sociale obtient l'aide médicale, mais reste que sa situation administrative lui ferme notamment la porte des

Un appel pour "Madame Kalender"

C'est sous ce nom que le CCEM la connaît depuis 17 mois. Ses souvenirs sont faibles et imprécis. Probablement Arménienne de Turquie, elle a besoin de l'aide de la Ville de Paris et de nos lecteurs. L'hebdomadaire de la communauté arménienne en Turquie va relayer cet appel.

qu'elle est arménienne. Son enfance, en Turquie remonterait aux années 1930. A 5 ans, ses parents décédés, elle est placée dans un orphelinat. Pas question d'adoption à l'époque : des familles viennent sélectionner les petites orphelines qu'elles s'approprient comme domestiques logées et nourries ; sort qui va être le sien durant plusieurs années, jusqu'à ce qu'on la renvoie à l'orphelinat. C'est l'usage. On la marie. Puis on la divorce. A 20 ans, un couple de Libanais l'engagent comme nounou et femme de ménage, ils l'emmènent à Paris, où ils s'installent dans un appartement du XVI^e. Trente ans vont pas-

ser en 2003. Elle n'a aucun droit à les réclamer !

Quand l'assistante sociale du Centre d'action sociale de la ville de Paris et le CCEM enquêtent ensemble plusieurs voisins disent la connaître depuis dix, parfois même vingt ans, mais sans plus. La Consule de

Pas d'identité. Aucun accès au droit commun...

Turquie ne peut fournir aucun document d'identité, même si elle essaie d'obtenir plus d'éléments auprès des services de l'état civil à Istanbul. Sans succès. Rien non plus auprès de la Cathédrale armé-

maisons de retraite...

Sa santé se dégrade. Il y a quelques semaines, un voisin la retrouve chez elle, à terre depuis quatre jours, après une chute. Elle est hospitalisée. Il lui faudrait des soins et un suivi quotidien.

Le CCEM sollicite la Mairie de Paris pour que par dérogation une prise en charge soit apportée par la ville. Par ailleurs, l'hebdomadaire "Agos" ("Journal de la communauté arménienne en Turquie") a décidé de raconter cette histoire à ses lecteurs pour essayer de renouer quelques fils et tenter de lui redonner aussi une partie de sa mémoire.

INFOS...FRANCE...INFOS...FRANCE...

QUESTIONS À FRANÇOISE VERGÈS (COMITÉ POUR LA MÉMOIRE)

Françoise Vergès est la Vice-Présidente du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage, reçu le 31 janvier dernier à l'Élysée. Ce Comité avait été institué, deux ans plus tôt, par un décret d'application de la "loi Taubira", afin de produire un rapport remis en avril 2005 (et publié sur le site : www.comite-memoire-esclavage.fr).

Françoise Vergès est docteure de l'université de Berkeley (aux États-Unis). Elle enseigne à l'université de Londres et anime la Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise. Elle répond aux deux questions que nous lui avons posées.

EE : Quelle est la raison d'être du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage ?

FV : Le Comité a été créé en lien avec la loi Taubira pour réfléchir sur la traite négrière et l'esclavage des 16^e, 17^e et 18^e siècles.

EE : Pensez-vous qu'une association comme la nôtre qui lutte contre l'esclavage contemporain ait sa place dans votre réflexion ?

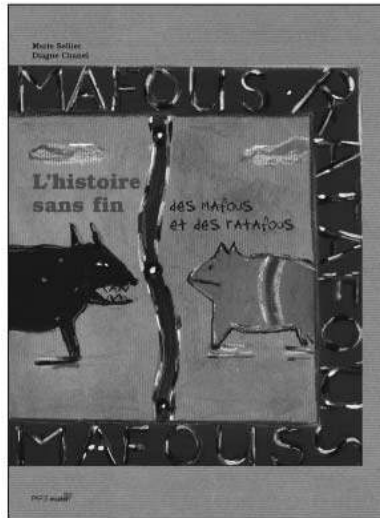
FV : Certainement, mais c'est comme chercheuse que je vous réponds, sans engager le Comité. Comme vous le savez, la mission a été confiée à Edouard Glissant de concevoir un Centre de recherches. L'examen des nouvelles formes de servitude devrait y avoir sa place. Mais il est vrai que règne encore une certaine confusion. Beaucoup ne veulent pas comprendre que l'esclavage traditionnel revient sous des formes nouvelles. C'est en étudiant davantage le phénomène de la traite et en dépassant la simple condamnation morale que nous arriverons à mieux expliquer les problèmes actuels.

UN LIVRE POUR LES ENFANTS

Paris-Musées édite un nouveau livre pour les tout-petits, écrit par Marie Sellier et illustré par Diagne Chanel (plasticienne et par ailleurs Présidente du Comité Soudan). Toutes deux avaient déjà traité du métissage avec "Miriam mafou métisse". Cette fois, avec "Ratafous", elles racontent à leur manière la dictature et l'asservissement de certains peuples par d'autres... Par une nuit étoilée, sans bruit, les Ratafous envahissent le pays des Mafous. L'enfer commence alors pour ces derniers : prisonniers, maltraités, ils sont réduits en

esclavage...

"L'Histoire sans fin des Mafous", Paris-Musées, 48 pages, 15 euros.



GIL-ROBLES

"LUTTER PLUS ACTIVEMENT CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE"

Le récent rapport d'Alvaro Gil-Robles sur le "respect effectif des droits de l'Homme en France" parle aussi de l'esclavage moderne. La presse a beaucoup rendu compte du fait que le commissaire européen aux Droits de l'Homme a visité des prisons, des centres de rétention et autres lieux d'enfermement, ce qui était la priorité de son enquête. Très critique, le document qu'il signe au nom du Conseil de l'Europe porte aussi sur l'accueil des étrangers, notamment demandeurs d'asile et mineurs. Il aligne au total 70 recommandations, principalement sur les conditions de vie

pénitentiaire. Il comprend également une partie moins médiatisée et moins développée, mais qui nous importe : un chapitre sur les discriminations, en particulier celles qui visent "les personnes vulnérables".

Cela concerne directement le CCEM. En effet, le commissaire mentionne l'arrêt de la C.E.D.H. concernant Henriette Siliadin, puis demande à notre pays de "lutter plus activement contre l'esclavage moderne" et d'intégrer à son droit la jurisprudence de la Cour européenne. L'intégralité du rapport est téléchargeable sur le site www.coe.int.

HUMEUR!

Subvention ou champagne par Olivier Brisson

"Vous faites un boulot formidable ! C'est ce qu'on nous répète à longueur d'année... "Je vais donner instructions pour que votre subvention soit traitée au plus vite !" Décembre arrive et dans la hotte du Père Noël des lettres et des messages : "Nous sommes au regret de ne pouvoir, en raison de restrictions budgétaires..."

Pas de souci, pensons nous, notre banque va coopérer : "Pas cette année ! vous n'avez pas reçu les subventions annoncées et vos comptes ne s'annoncent pas bons..." Triste fin d'année 2005 au CCEM...

En revanche 2006 a bien commencé : nous avons été invités à boire le champagne aux vœux du Ministre de la Jeunesse et de la Vie associative, puis à faire la fête lors d'une sauterie offerte aux associations par le Conseil régional d'Ile-de-France... Les deux "partenaires" responsables de nos problèmes de trésorerie !!!

UN APPEL POUR LOVETH

Depuis la création du Comité, très rares sont les cas où nous avons sollicité la générosité de nos lecteurs pour aider une victime au-delà de ce que nous faisons déjà. Cela reste l'exception. Nous lançons cet appel aujourd'hui en faveur de Loveth, une jeune Nigérienne prise en charge par le CCEM, et qui est rentrée dans son pays en 2003, suite à un accord transactionnel avec son employeur. De retour au Nigéria, elle est tombée gravement malade. Pour financer une difficile opération des reins, un groupe d'amis s'est réuni et a négocié un prêt avec une banque nigérienne. A ce jour, Loveth doit rembourser 5500 euros avant le 30 septembre 2006 sous peine de se voir condamner à une peine de prison. Voilà pourquoi nous vous proposons de la soutenir dans cette nouvelle épreuve et d'adresser vos dons au CCEM - 31 rue des Lilas 75019 Paris - avec la mention au dos du chèque : "soutien Loveth".

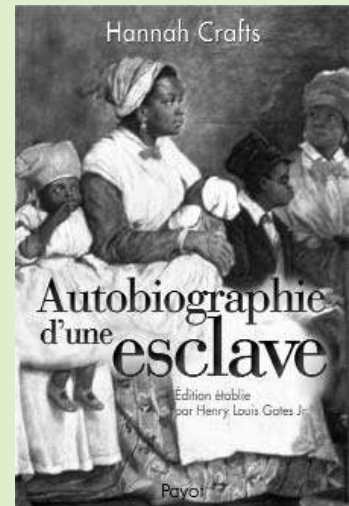
UN MANUSCRIT ÉCRIT PAR UNE ESCLAVE DÉCOUVERT APRÈS 150 ANS

En 2001 à New York, un étonnant manuscrit est découvert par un professeur d'Harvard, Henri Louis Gates, initiateur des études afro-américaines. Il mène son enquête, durant une année, pour authentifier puis publier ce qui s'avère être le premier roman écrit aux États-Unis par une esclave ayant réussi à s'échapper et le premier livre écrit par une Noire, avant même la guerre de Sécession.

Car c'est dans les années 1850, à l'époque de l'immense succès de "la Case de l'oncle Tom", œuvre d'une Blanche, qu'Hanna Crafts rédige dans l'intimité de sa chambre une autobiographie romancée qui ne

rencontrera ses lecteurs qu'un siècle et demi plus tard. Loin de la Caroline du Nord, elle a enfin conquis sa liberté et s'est réfugiée dans le New Jersey où elle est devenue institutrice au sein d'une communauté afro-américaine. Son manuscrit est imprégné par les livres de Scott et Dickens qu'elle a lus clandestinement dans la bibliothèque des "maîtres", mais c'est avec un talent bien à elle, par-delà les rebondissements de la fiction, qu'elle décrit l'esclavage au quotidien.

Traduite en français cinq ans après sa formidable découverte, "l'Autobiographie d'une esclave" d'Hanna Crafts est publiée chez Payot.



UN TABOU BRISÉ : L'ESCLAVAGE

LE FILS D'UN CHEF TRADITIONNEL TÉMOIGNE

Ce livre de Moustapha Kadi Oumani*, fils de chef traditionnel du Niger, depuis toujours propriétaire d'esclaves, est un livre d'histoire doublé d'un témoignage.

Livre d'histoire, car l'auteur rappelle d'abord brièvement l'universalité de l'esclavage, à chaque époque, au sein de chaque civilisation, de chaque religion. Rapidement sont évoquées notamment les pratiques esclavagistes anciennes issues de l'Europe, du Proche-Orient et de l'Afrique-même.

Livre d'histoire sur le Niger, car on y détaille les formes très spécifiques prises par l'esclavage selon les régions ethno-culturelles : touarègue, zarma-songhaï, arabe, toubou... Etude historique et témoignage,

quand on y présente ce qui subsiste aujourd'hui au Niger de ces variantes ethno-régionales... Une Constitution qui garantit que "nul ne sera soumis à l'esclavage", un code pénal qui le criminalise, mais un nombre d'esclaves difficilement chiffrable : de 8000 à 800000, avec une polémique opposant notamment le BIT à l'association Timidria. Deux types d'esclavage sont encore bien réels : passif, sans brimade avec droits partiels à la propriété (mais excluant toute possession de terre et avec la permanence de forts préjugés sociaux) ; actif ou archaïque, essentiellement au Nord chez les nomades, avec traitements inhumains et dégradants.

Témoignage enfin quand l'auteur raconte son expérience de libéra-

tion des dix esclaves de la famille. Ils avaient déjà été "affranchis" mais ne possédaient pas tous les attributs de l'homme libre... En décembre 2003, il organise une cérémonie officielle, très rapidement interrompue par le Préfet. Motif pour le représentant de l'Etat : l'esclavage étant aboli, il n'existe plus au Niger... Un discours récurrent dans d'autres pays d'Afrique et même au sein des tribunaux de nos pays occidentaux.

■ Olivier Brisson

* Editions l'Harmattan

LE MARIAGE DE LA CINQUIÈME FEMME

Dans son livre "Un Tabou brisé - l'esclavage en Afrique - Cas du Niger", publié chez l'Harmattan, Moustapha Kadi Oumani décrit cette forme de mariage imposée à des mineures esclaves, pratique qui subsiste encore, selon lui, dans certaines régions du pays. Extrait.

"Le mariage de la cinquième femme... se déroule de la façon la plus simple. Aucune cérémonie officielle n'est prévue (...) le futur propriétaire est appelé simplement à payer à l'intermédiaire du maître, le montant fixé pour accéder à une jeune fille esclave... Le prix tient compte de l'âge et de la beauté...
" La fonction des intermédiaires consiste à faire du démarchage de villages en villages, de ville en ville auprès des gros dignitaires, acheteurs potentiels... à la recherche d'une jeune fille esclave, en les avisant qu'un propriétaire souhaite vendre. Ces envoyés spéciaux sont généralement des forgerons qui se considèrent de la basse classe... Ceux qui n'ont pas d'argent en espèces, peuvent se voir réclamer six vaches et six cha-

"Les tâches de la cinquième femme lui sont dictées dès son arrivée. Elle est tenue de les respecter ; si elle désobéit, selon la loi traditionnelle, elle ira en enfer. Son paradis dépend de sa soumission. Tout se passe comme si le maître bénéficiait d'une caution sociale. Au domicile du maître, la jeune fille peut pleurer pendant des semaines ses parents qu'elle a quittés définitivement, sans leur dire au revoir, car son départ est organisé clandestinement, à travers un plan qui consiste à faire croire à la jeune fille qu'elle va au marché acheter des condiments...

"C'est ainsi qu'elle est brutalement attrapée comme du gibier et conduite dans les mains du nouveau maître, qui doit se débrouiller pour la conduire à son domicile. Le

à oublier ses parents et se met véritablement au service du maître, où elle va vivre comme une détenue. Dans le cas contraire, si elle n'est pas "compréhensive", elle est sévèrement battue. Elle n'a pas le droit de divorcer, sauf selon la volonté du maître. Lors de notre entretien à propos de la situation des cinquièmes femmes, Ara, une victime déclarait : "J'ai passé cinquante-six ans de mariage comme cinquième femme avec le chef... Dieu ne m'a pas donné d'enfant... Je n'ai jamais été voir mes parents... Je ne sais pas s'ils sont vivants ou morts, et aujourd'hui que le chef est décédé, en dehors des enfants de ses coépouses, qui arrivent souvent à m'apporter quelques vivres, avec l'âge, je n'ai plus personne pour s'occuper de mes besoins..." "

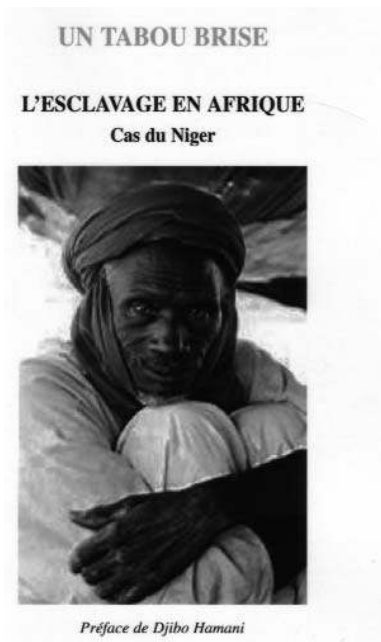
EN AFRIQUE - LE CAS DU NIGER

melles âgées de trois ans en contrepartie...

"Il y a moins de trente ans, seuls les aristocrates pouvaient se le permettre. Aujourd'hui, de riches commerçants de Konni et de Maradi souscrivent à la méthode... Ni la mère, ni le père ne sont associés ou consultés dans la démarche, à plus forte raison, reçoivent la dot de leur fille (comme cela se doit pour les mariages en général). Après avoir versé l'intégralité de la demande, le nouveau propriétaire embarque sa cinquième femme...

"Aucune manifestation de joie ou de cérémonie religieuse n'est prévue. Tout se déroule comme si vous achetiez une marchandise pour la transporter dans le foyer...

transport ne se passe pas sans difficulté devant les réticences de certaines qui refusent de se rendre. Ce comportement explique les raisons du non déplacement des hauts dignitaires. Ils versent l'intégralité du montant jusqu'à la livraison. Tous les moyens sont utilisés. Il s'agit surtout d'un mariage précoce. Le maître, avant de s'habituer à la fille et pour qu'elle se donne à lui, observe un temps de patience, d'où les mesures qu'il doit prendre pour la "caresser" mais en la surveillant afin de l'empêcher de fuir. Il lui est strictement interdit de sortir du domicile. Le maître est tenu d'assurer tout à la jeune fille, puisqu'elle ne sort jamais du foyer. Leur âge dépasse rarement treize ans. Après quelques mois, elle est condamnée



Entre 1986 et 2002, vingt mille personnes ont été enlevées et forcées à l'esclavage au Soudan. En novembre dernier, James Aguer, président du 'Dinka Chiefs Committee' (comité des chefs Dinka), a rendu visite à Londres à nos partenaires d'Anti-Slavery International et les a informés des défis à relever afin de permettre leur libération. Témoignage.

SOUDAN : 20 000 PERSONNES ENLEVÉES ET FORCÉES À L'ESCLAVAGE



James Aguer

La guerre civile entre le gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan, qui a fait rage jusqu'en 2003, a provoqué les conditions qui ont mené tant d'hommes, de femmes et d'enfants à être forcés à l'esclavage. Les raids et les enlèvements dans les villages à Bahr El Gazal nord et ouest, au sud du Soudan, ont été menés par des milices pro-gouvernementales.

"Les milices arabes, les "Janjawid", avaient leur propres tactiques ; elles enlevaient les garçons afin qu'ils s'occupent des élevages, et les jeunes filles afin de les utiliser comme esclaves sexuelles, comme épouses ou comme cadeaux. Au fur et à mesure que le temps passait, de plus en plus de garçons ont été enlevés afin de servir de main d'œuvre", commente James Aguer.

Deux années après le cessez-le-feu, le sort de ces milliers de personnes

reste incertain. Bien qu'il y ait eu des retours - près de 4000 personnes ont été libérées et rapatriées depuis 2004 - le comité Dinka estime qu'il reste encore 36000 personnes utilisées comme esclaves et qui ont besoin d'être libérées pour retourner sur leur terre et s'y intégrer.

Selon James Aguer, ce nombre est bien plus important que ce qu'on estime habituellement, car il prend en compte les enfants nés durant cette période et condamnés eux aussi au travail forcé.

Malgré la paix actuelle entre le Nord et le Sud, de nombreux obstacles au retour persistent.

Un grand nombre de ceux qui ont été enlevés étaient des enfants, alors trop jeunes pour se rappeler ensuite d'où ils viennent, qui est leur famille et même quel est leur nom. Car les maîtres leur ont souvent donné des noms arabes, ce qui rend leur identification très difficile.

En grande partie, les enfants nés esclaves ont été élevés dans la religion musulmane, et leur peur d'être christianisés à leur retour au Sud provoque des tensions, apaisées parfois grâce à l'intervention de leaders locaux.

Le manque de moyens est le plus gros obstacle à leur retour. En 2004, le comité Dinka a obtenu certains résultats : "Nous avons fait pression sur le gouvernement avec succès pour qu'il finance sa propre agence, le Comité

pour l'éradication des enlèvements de femmes et d'enfants (CEAWC), afin de faciliter le processus de retour", mais cela ne s'est pas matérialisé dans des mesures pour réintégrer et protéger les personnes rapatriées. "Quand les personnes enlevées sont ramenées au Sud, il n'y a aucun service de base pour les aider : aucun hôpital, aucune école ou autre infrastructure".

"Nous les pousserons à agir et à rendre la justice"

Les poursuites judiciaires contre ceux qui ont perpétré ces crimes ne sont pas à l'ordre du jour pour le moment. " Cela fait partie des mandats du CEAWC, dit James, et nous les pousserons à agir et à rendre la justice ; mais, nous devons attendre que la situation soit assez sûre. Il faut d'abord trouver, recenser et libérer les esclaves". Il reste optimiste : "Avec le nouveau gouvernement, les plus gros obstacles peuvent être surmontés ; ce ne sera assurément pas facile, mais c'est possible."

Propos recueillis par Asim Turkawi - parus dans "Reporter" revue d'Anti-Slavery International (ASI) - traduction Benoit Schirmer.

Actualité Juridique

• ESTELLE K.

Le 22 novembre 2005, la 15^e chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Bobigny (93) a condamné M^{me} R. Wilson à trois mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende pour l'infraction d'aide au séjour d'une personne en situation irrégulière.

• DJENEBA O.

Le 2 décembre 2005, la 14^e chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Bobigny (93) a reconnu Faustin Z. Fassibo coupable d'atteintes sexuelles avec violence à l'encontre de la victime, et l'a condamné à quatre ans d'emprisonnement dont trois avec sursis, ainsi qu'au versement de dommages et intérêts.

• CELIO J. B.

Le 7 décembre 2005, la 3^e chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Melun (77) a condamné M. Da Veiga à six mois de prison avec sursis et deux mille euros d'amende pour l'infraction d'emploi d'un étranger non muni d'une autorisation de travail et exécution d'un travail dissimulé. Le prévenu a également été condamné au versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice moral.

• JEANNE W.

Le 10 janvier 2006, la 3^e chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Meaux (77) a condamné D. Akakpo, qui avait employé Jeanne durant douze ans, à cinq ans d'emprisonnement avec sursis, ainsi qu'au versement de dommages et intérêts à la victime.

• FATIMA E.

Les 12 et 13 janvier 2006, la Cour d'Assises des Hauts-de-Seine (92) a jugé en appel les époux Oughalmi, qui avaient été condamnés en avril 2005 par la Cour d'Assises du Val d'Oise (95) pour des faits de viol sur mineur, séquestration et servitude domestique. La Cour a reconnu les accusés coupables des faits reprochés, et les a condamnés respectivement à dix ans de réclusion, et 36 mois d'emprisonnement avec sursis accompagnés d'une mise à l'épreuve avec obligation d'indemniser les deux victimes.

• PEMASIRI G. D.

Le 4 janvier 2006, le Conseil des Prud'hommes de Paris a fait droit à l'ensemble des demandes de Pemasiri à l'encontre de son ancien employeur, R. P. Jayasooriya, diplomate à l'Ambassade du Sri Lanka à Paris (lire EE n° 24, 25 et 26)

• HABIBA R.

Le 16 janvier 2006, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la condamnation prononcée par le Tribunal Correctionnel de Melun (77) (lire EE n° 24) à l'égard du couple Naila et Jamaledine Azzouzi : trois mois de prison avec sursis et versement de dommages et intérêts en faveur de la victime tunisienne, Habiba, entrée à leur service en 1990 et partie fin 2003 avant d'être prise en charge par le CCEM.

• BLANCHE A.

Le 30 mars 2006, la 15^e chambre du Tribunal Correctionnel de Bobigny (93) a condamné M^{me} Ynoussa, française d'origine béninoise, employeur de Blanche, ressortissante béninoise, à 10 mois d'emprisonnement avec sursis et au versement de dommages et intérêts pour les infractions de rétribution inexistante ou insuffisante du travail d'une personne vulnérable ou dépendante, d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger en France et d'emploi d'un étranger non muni d'une autorisation de travail salarié.

Blanche est arrivée en France en 1996. Elle a alors travaillé sans jour de repos, durant plusieurs années. Ses journées débutaient à 6h pour se terminer vers 23h. Elle devait s'occuper du fils de son employeur, effectuer la totalité des tâches ménagères dans la maison. Blanche n'avait le droit de quitter le domicile que pour accompagner l'enfant à l'école. Pour le travail effectué, Blanche percevait 100 francs par mois (15 euros). M^{me} Ynoussa insultait Blanche et la frappait régulièrement afin de la maintenir dans un état de dépendance et de crainte permanente.

Blanche s'est enfuie en mai 2001 et s'est réfugiée chez une de ses amies, rencontrée à la sortie de l'école du fils de M^{me} Ynoussa, avant d'être prise en charge par le CCEM.

• OLIVIA O. ET MABELLE A.

Le 5 avril 2006, après deux jours d'audience et plus de 4 heures de délibération, la Cour d'Assises des Hauts de Seine (92) a déclaré coupable M^{me} Mimi Mensah, de viol et agressions sexuelles précédés, accompagnés ou suivis d'actes de torture et de barbarie et l'a condamnée à 6 ans d'emprisonnement et au versement de dommages et intérêts aux deux parties civiles, Olivia et Mabelle.

La Cour devait juger des faits datant de 1989 à 1992. Pendant cette période, M^{me} Mensah avait en effet accueilli successivement à son domicile les deux jeunes filles. L'une comme l'autre devaient s'occuper des tâches ménagères ainsi que des enfants.

Dès que M^{me} Mensah estimait leur travail mal fait, ou pour tout autre prétexte, elle infligeait aux jeunes filles, mineures au moment des faits, des punitions : des coups de poings, des coups de bâtons, des brûlures de cigarettes, de fer à repasser. Elle leur a entre autres fait subir des sévices particulièrement douloureux qui consistaient à l'introduction de piment dans leur vagin.

Lors de l'audience, M^{me} Mensah, qui comparaisait libre, a nié la totalité des infractions qui lui étaient reprochées, comme elle l'avait précédemment fait tout au long des 7 ans de la procédure.

AGENDA

Eliane A. - Le 19 juin 2006, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre (92), 20^e Chambre, à 13h30, examine l'affaire d'Eliane A.. Cette jeune Ivoirienne arrive mineure en France en août 2000 chez M^{me} Adeline Kouassi qui l'a fait passer pour sa fille. Elle est contrainte de faire le ménage et de s'occuper des enfants, tout en étant maltraitée, insultée, jamais scolarisée ni rémunérée. On lui refuse tout jour de repos, même quand elle est malade. Elle contacte un prêtre en cachette, puis une assistante sociale qui l'a met en relation avec le CCEM. Elle peut enfin s'enfuir le 30 avril 2002, avec l'aide de deux membres du Comité.